

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 Novembre 2016

L' an 2016 et le 24 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de TRUONG Grégory, Maire.

Présents : M. TRUONG Grégory, Maire, Mmes : CLOUET Monique, LACAILLE Adeline, MANAND Christiane, MM : DRUART Jean-Marie, DUMAY Hervé, MAUGUET Quentin, MAURICE Denis, RICHEL Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAIRE Marie à Mme MANAND Christiane, VALLI Sophie à M. TRUONG Grégory

Excusé(s) : Mmes : DEVIE Noëlle, POCQUAT Sophie, M. PINNETERRE Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 17/11/2016

Date d'affichage : 17/11/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le : 28/11/2016

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MAUGUET Quentin

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2016-66 - Ajout à l'ordre du jour
- 2016-67 - Frais de scolarité - Elèves des communes extérieures
- 2016-68 - Avenant à un contrat de location
- 2016-69 - Vente d'un terrain
- 2016-70 - Tarifs 2017
- 2016-71 - Demande de subvention : Fonds de concours Communauté de Communes Portes de France
- 2016-72 - Demande de subvention DETR 2017

2016-66 - Ajout à l'ordre du jour

Considérant les délais de transmission des documents nécessaires à l'instruction des dossiers et la préparation préalable du conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter deux points à l'ordre du jour de cette séance :

- Demande de subvention « Fonds de concours CC Portes de France »
- Demande de subvention « DETR 2017 »

PRECISE que ces deux points seront traités à la suite de l'ordre du jour initial.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2016-67 - Frais de scolarité - Elèves des communes extérieures

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les frais de scolarité des élèves des communes extérieures fréquentant les écoles de Rimogne à 773€ par élève.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2016-68 - Avenant à un contrat de location

Considérant le contrat de location signé entre la commune de Rimogne et le SAAME, établissement de Moraypré, au 41 bis place de la République,
Considérant que les charges énergétiques (électricité + gaz) étaient prises en charge par le groupe La Poste, locataire du 41 place de la République pour l'ensemble du bâtiment,
Considérant la fin de bail anticipée signée avec le groupe La Poste,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de refacturer les charges énergétiques (électricité+gaz) au SAAME, établissement de Moraypré à compter du 1^{er} janvier 2017.
Cette refacturation fera l'objet d'une provision mensuelle de 70€ ajoutée au loyer.
Une régularisation de charges aura lieu chaque fin d'année.
PRECISE que cette décision fera l'objet d'un avenant au contrat de location.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2016-69 - Vente d'un terrain

Considérant la demande de M. Château et Mme Gadroy sollicitant l'acquisition de la parcelle communale située entre la parcelle AH318 et AH320 située rue du Minon,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre cette parcelle au prix de 5 Euros le m2.

PRECISE que les frais de bornage seront à la charge des futurs acquéreurs.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2016-70 - Tarifs 2017

Vente d'herbes

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, suivant l'indice national des fermages 2016, soit - 0.42%, le tarif de vente d'herbe pour l'année 2017, à Monsieur PROTIN Hubert pour le terrain sis aux Triots de l'Etang à 545.05 euros.

Droits de place

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer pour l'année 2017 les tarifs des droits de place comme suit :

marchand ambulant 2 euros le mètre linéaire
food truck (avec électricité) 3 euros le mètre linéaire
jour de marché (jeudi) 1 euro le mètre linéaire
camion vente 60 euros
expositions diverses 55 euros par jour
Forains pour chaque fête du samedi au mardi
grand manège 115 euros
manège enfantin 57 euros
baraques diverses 7 euros le mètre linéaire
distributeur automatique 5.50 euros l'unité
appareil coup de poing 12 euros l'unité
Cirque 25 euros

Services aux communes extérieures

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer pour l'année 2017 les tarifs suivants :

- Débroussaillage : 40€ par heure
- Déneigement : passage tractopelle : 80€ par passage
- Déneigement : passage tractopelle + sel : 100€ par passage
- Location du karcher thermique avec citerne : 100€ par jour

Location de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de fixer pour l'année 2017 le tarif de location de la salle polyvalente
comme suit:

Période hivernale du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre

Période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre

	HABITANT RIMOgne	HABITANT EXTERIEUR	ASS RIMOgne	ASS EXT
CHÈQUE DE CAUTION	320	480	320	480
CHÈQUE DE CAUTION NETTOYAGE	50	50	50	50
	ÉTÉ / HIVER	ÉTÉ / HIVER		ÉTÉ / HIVER
REPAS PRIVÉ / DANSANT	270 / 320	380 / 420	170	380 / 420
VIN D'HONNEUR	125	150	90	160
CAFÉ ENTERREME NT	GRATUIT	GRATUIT	-	-

MANIFESTATIONS DIVERSES	-	-	65	180
LOTO	-	-	100	180

Location de la Salle Eugène Damas -

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à pour l'année 2017 le tarif de location de la salle Eugène DAMAS comme suit :

Période hivernale du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre

Période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre

	HABITANT RIMOGNE	HABITANT EXTERIEUR	ASS RIMOGNE	ASS EXT
CHEQUE DE CAUTION	320	480	320	480
CHEQUE DE CAUTION NETTOYAGE	50	50	50	50
	ÉTÉ / HIVER	ÉTÉ / HIVER		
REPAS PRIVÉ	220 / 260	250 / 300	140	-
VIN D'HONNEUR - CAFÉ	100	120	-	-
CAFÉ ENTERREMENT	GRATUIT	GRATUIT	-	-
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - RÉUNION	-	-	GRATUIT	-
MANIFESTATIONS DIVERSES	-	-	65	-
LOTO	-	-	100	-

Location du Mille Club

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif de location du Mille Club pour l'année 2017 comme suit :

Habitant de Rimogne

Repas privé 120 euros

Vin d'honneur 65 euros

Habitant extérieur

Repas privé 150 euros

vin d'honneur 85 euros

Location de la salle de réunion du gros caillou

Le Conseil Municipal,
sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer le tarif de location pour la salle de réunion du Gros Caillou, pour l'année 2017, réservée à l'usage des associations comme suit :

Réunion : 50€
Caution : 200€

Location de la salle de motricité de l'école Biston

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré
DECIDE de fixer le tarif de location pour la salle de motricité de l'école Biston, pour l'année 2017 comme suit :

Réunion : 50€
Caution : 200€

Location des gîtes municipaux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer les tarifs de locations des gîtes, pour l'année 2017, suivants :

Semaine : du vendredi 15H au vendredi 10H
Week-end : du vendredi 15H au lundi 10H

Haute saison du 1er juin au 30 septembre + les vacances scolaires (zone B)

Gîte n° 1 (8 personnes) : 420 € la semaine
Gîte n° 2 (6 personnes) : 350 € la semaine

Basse saison du 1er octobre au 30 mai

Gîte n° 1 : 350 € la semaine
Gîte n° 2 : 280 € la semaine

Toutes saisons

Gîte n° 1 : 200 € le week-end, nuitée 67€
Gîte n° 2 : 150 € le week-end, nuitée 50€

DECIDE d'appliquer le versement d'un acompte de 25% ainsi qu'une caution de 500€ pour chaque gîte.

Location de matériels divers

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer le tarif de la location de matériels divers pour l'année 2017 comme suit :

chaise (ancien matériel de la salle polyvalente)	1.65 euros l'unité
table (ancien matériel de la salle polyvalente)	2.50 euros l'unité
banc	1.65 euros l'unité
barrière de sécurité	1.65 euros l'unité par 24H
podium transporté et monté par nos soins (agents communaux) dans un rayon de 20 kilomètres	400 euros

Chèques de caution pour les locations de salles et de matériels

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de réclamer un chèque de caution à chaque location de salle comme suit :

Pour la salle polyvalente et la salle Eugène DAMAS

habitant ou association de Rimogne : 320 euros pour les dégâts matériels et 50 euros pour l'entretien de la salle

habitant ou association extérieur(e) : 480 euros pour les dégâts matériels et 50 euros pour l'entretien de la salle

DECIDE de réclamer un chèque de caution à chaque location de matériel divers comme suit

:

habitant de Rimogne ou extérieur : 310 euros pour les dégâts divers

Casse ou disparition de vaisselle

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif pour l'année 2017 pour la casse ou la disparition de la vaisselle louée, comme suit :

verre tulipe	2.70 euros l'unité
flûte	2.80 euros l'unité
verre blida	2.20 euros l'unité
tasse à café	2.00 euros l'unité
couteau	6.30 euros l'unité
fourchette	4.70 euros l'unité
grande cuillère	4.00 euros l'unité
petite cuillère	4.00 euros l'unité
assiette plate décor	8.00 euros l'unité
assiette dessert décor	8.00 euros l'unité
soucoupe	2.00 euros l'unité
bol	2.80 euros l'unité
corbeille à pain	5.50 euros l'unité
ramequin	2.40 euros l'unité
plat en inox 1	6.00 euros l'unité
assiette creuse arcopal	2.80 euros l'unité

Détérioration ou vol de matériel

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

FIXE le tarif pour l'année 2017, concernant la détérioration ou la disparition de matériel comme suit :

chaise	100 euros l'unité
table	210 euros l'unité
banc	49 euros l'unité
barrière de sécurité	97 euros l'unité
portemanteau	40 euros l'unité
bloc de sécurité	84 euros l'unité
sèche-mains	150 euros l'unité
cendrier	150 euros l'unité
porte-parapluie	150 euros l'unité
tableaux reproduction	300 euros l'unité
télécommande climatisation	100 euros l'unité
extincteur	100 euros l'unité
recharge extincteur	50 euros l'unité

Accès à la médiathèque et à Internet

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif d'accès à la médiathèque pour l'année 2017 comme suit :

Adulte Rimogne : 5.50 euros par an

Adulte extérieur : 8.50 euros par an
Enfant scolarisé pendant l'école : gratuit
Enfant de moins de 16 ans : 1.80 euros par an
Chômeurs, étudiants, handicapés habitant Rimogne : 2.80 euros par an
(sur présentation d'un justificatif)

DECIDE de fixer le tarif d'accès à internet à la médiathèque à 0.70 € la demi-heure, l'accès étant limité à une heure en cas de forte demande.

Facturation pour perte ou détérioration livre, CD, DVD empruntés à la médiathèque

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer un tarif pour perte ou détérioration d'un livre, d'un CD ou d'un DVD empruntés à la médiathèque à raison du prix d'achat du livre, CD ou DVD, majoré d'une pénalité de 2 euros.

Les recettes seront encaissées sous forme de titre de recette transmis à l'intéressé.

Garderie Municipale

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 5 juin 1992 créant une garderie municipale pour les enfants des écoles maternelle et primaire,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer le tarif de la garderie municipale à 0.70 € la demi-heure ou fraction de demi-heure.

Accès au Club du Mercredi

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les conditions d'accès au Club du Mercredi au tarif de la garderie municipale, soit 0.70 € la demi-heure ou fraction de demi-heure.

Organisation des goûters d'anniversaire au Club du Mercredi

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer un tarif pour l'organisation des goûters d'anniversaire au Club du mercredi à raison de 3.50 euros par enfant invité et une participation forfaitaire de 14 euros pour les frais de fonctionnement, les collations étant à la charge des parents organisateurs.

Cantine scolaire

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer le tarif de la restauration scolaire pour l'année 2017 à 4.50 euros (ce tarif comprend la surveillance pendant le temps de midi ainsi que le repas).

Musée de l'ardoise – entrées

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les tarifs de la Maison de l'Ardoise pour l'année 2017 de la façon suivante :

- Tarif habitants de Rimogne (sur présentation d'un justificatif) : gratuit
- Tarif adultes : 6 €
- Tarif jeunes (moins de 16 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées) : 3 €
- Tarif groupes (minimum de 10 personnes) : 4.50 €
- Tarif scolaires : 1.50 €
- Tarif enfant (- de 5 ans) : gratuit

Musée de l'ardoise – objets publicitaires

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré
DECIDE de fixer les tarifs suivants :

Objets maison de l'ardoise :

Dé Rimogne : 2€
Coquetier Rimogne : 3€
Bougie Rimogne : 3€
Bol Rimogne : 5€
Mug Rimogne : 4€
Mug « Village de l'Ardoise » : 5€
Cendrier « Rimogne » : 4€
Brochure : 4€
Pot de paillettes d'ardoise : 2.50€
Carte postale : 0.70€

Objets « Ardoise d'Ardennes » :

Assiette à verrines : 3€
Assiette rectangulaire : 5€
Assiette asymétrique : 6€
Assiette goutte d'eau : 5€
Dessous de casserole (petit) : 4.50€
Dessous de casserole (grand) : 5€
Plateau (poignées métal) : 17€
Plateau (poignées bois) : 12€
Mobile : 14€

Peluches :

Chauve-souris (petit modèle) : 4€

Confiseries, chocolats :

Sachet « Ecaillons de Rimogne » : 2.50€
Sachet de schistes (vert) 100g : 4€
Sachet de schistes (jaune) 150g : 5.50€
Sachet de schistes (marron) 250g : 8.50€
Sachet de boulons-vis : 6€

Divers :

Bière de Rocroy : 5€
Bouteille d'eau : 1€

Tarifs photocopies

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer le tarif des photocopies comme suit :

Photocopie en noir et blanc

format A4 recto 0.25 euros
format A4 recto verso 0.50 euros
format A3 recto 0.50 euros
format A3 recto verso 1.00 euros

Photocopie en couleurs

format A4 recto 0.90 euros
format A4 recto verso 1.80 euros
format A3 recto 1.80 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention d'un montant le plus élevé possible.

APPROUVE la demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux : 254 404€ HT (305 285€ TTC)

DETR 2017 : 30% = 76 322€

Conseil départemental : 20% = 50 880€

Commune de Rimogne : 50% = 127 202€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

En mairie, le 25/11/2016

Le Maire

Grégory TRUONG



format A3 recto verso 3.60 euros

Loyers communaux -

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, suivant l'indice de référence de l'augmentation de l'inflation du 3^{ème} trimestre 2016, soit + 0.06 %, les loyers communaux pour l'année 2017 comme suit :

171 rue du Gard - côté gauche : 374.31 euros par mois

171 rue du Gard - côté droit : 345.83 euros par mois

127 rue du Gard : 272.26 euros par mois

22 rue du Gard : 660.54 euros par mois

170 rue François Mitterrand : 585.59 euros par mois

41 bis place de la République: 500.30 euros par mois + 70€ charges

31 place du Gros Caillou (bureau ou salle) : 5 euros de l'heure.

Concessions au cimetière et au columbarium

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer pour l'année 2017, le tarif des concessions de terrains dans le cimetière communal comme suit :

concession trentenaire 85 euros

concession cinquantenaire 165 euros

DECIDE à l'unanimité de fixer pour l'année 2017, le tarif des emplacements dans le columbarium comme suit :

1 cellule pour 1 urne pour 30 ans 400 euros

1 cellule pour 2 urnes pour 30 ans 720 euros

1 cellule pour 3 urnes pour 30 ans 1 030 euros

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2016-71 - Demande de subvention : Fonds de concours Communauté de Communes Portes de France

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le fonds de concours de la Communauté de Communes Portes de France à hauteur de 12 500€ en vue de la réalisation de l'étude de programmation pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Jules Desplous et son annexe.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2016-72 - Demande de subvention DETR 2017

La Commune de Rimogne souhaite s'engager dans l'aménagement de la voirie de la Rue Jules Guesde.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les plans de l'opération,